

GRUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Brussels, October 1973

Programme of Community action in the field of industrial and
technological policy

On 24 October 1973, the Commission adopted and forwarded to the Council its draft programme of action in the field of industrial and technological policy. It considers that the Council could take a decision on the programme by 1 January 1974, as planned by the Conference of Heads of State or of Government in October 1972.

In drawing up its programme, the Commission based itself on its communication of 3 May 1973, which already included an annex giving a detailed draft timetable, and made a thorough reassessment of all the matters at issue. It found that following the submissions in May 1970 of the memorandum on the Community's industrial policy, very little progress had so far been made as regards the taking of decisions. It concluded, therefore, that at the present stage of Community development the attainment of the industrial objectives set by the Heads of State or of Government in Paris would initially depend on the adoption by the Council of specific proposals.

It is also clear that the tabling of too many additional proposals might make the Council's discussions unnecessarily complicated and delay the assembling of the primary elements essential for building the industrial foundations of Europe as desired by the Summit Conference. The building of those foundations must necessarily be a gradual process and the various elements, although conceived of as a part of the general plan already described by the Commission, can only be assembled bit by bit in successive stages.

That is why the main immediate concern of the Commission has been to bring up to date the timetable already annexed to its Communication of 3 May 1973, taking into account the progress made in the Council and the Commission during the past six months and the need to emphasize certain clear priorities. It has confined its new proposals, at least for the near future, to a number of problems of special urgency.

Thus, the Commission has proposed a considerable speeding-up of the programme for the removal of technical obstacles to trade. It has also asked for a specific undertaking that the Council will be able to adopt a programme of action in the priority sectors of aeronautical engineering and shipbuilding before 1 January 1974.

ROUPE DU PORTE-PAROLE
PRECHERGRUPPE
RUPPO DEL PORTAVOCE
UREAU VAN DE WOORDVOERDER
POKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Bruxelles, octobre 1973

PROGRAMME D'ACTION DE LA COMMUNAUTE EN MATIERE DE POLITIQUE INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE

La Commission a adopté le 24 octobre 1973 et transmis au Conseil son projet de programme d'action en matière de politique industrielle et technologique. Elle estime que le Conseil pourrait se prononcer sur cette communication avant le 1er janvier 1974, ainsi qu'il avait été prévu par la Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement en octobre 1972.

En établissant son programme, la Commission s'est basée sur sa communication du 3 mai 1973, qui comportait déjà en annexe un projet de calendrier précis et a procédé à un nouvel examen approfondi de l'ensemble des problèmes. C'est ainsi qu'elle pu constater qu'à la suite de la présentation en mai 1970 du Mémoire sur la politique industrielle de la Communauté, très peu de progrès ont été faits jusqu'ici au niveau des décisions. Cette constatation l'a amenée à conclure que, compte tenu de l'état d'avancement de la construction communautaire, la réalisation des objectifs arrêtés en matière industrielle par les Chefs d'Etat ou de Gouvernement à Paris, dépendront dans un premier stade, de l'adoption par le Conseil de propositions concrètes..

Par ailleurs, il apparaît clairement que le dépôt d'un nombre trop important de propositions supplémentaires risquerait de compliquer inutilement les travaux du Conseil et de retarder la mise en place des premiers éléments indispensables à la création de l'assise industrielle européenne voulue par la conférence au Sommet: la création de cette assise constitue en effet, une oeuvre nécessairement progressive et ses divers éléments, bien que conçus dans la perspective d'ensemble déjà exposée par la Commission, ne peuvent être mis en place que successivement et par étapes.

C'est pourquoi, la Commission s'est surtout soucieuse, dans l'immédiat, de mettre à jour le calendrier d'exécution déjà annexé à sa communication du 3 mai 1973, en tenant compte de l'évolution des travaux du Conseil et de la Commission au cours du semestre écoulé, ainsi que de la nécessité de faire ressortir des priorités précises. Elle a limité ses propositions nouvelles, tout au moins pour le proche avenir, à un certain nombre de problèmes présentant un degré d'urgence particulier.

Dans cette optique, la Commission a notamment proposé une accélération importante du programme d'élimination des entraves techniques aux échanges. Elle a aussi demandé un engagement précis pour que le Conseil puisse arrêter, avant le 1er janvier 1974, un programme d'action dans les secteurs industriels prioritaires de l'aéronautique et de la construction navale.